

L'EPRD des EHPAD hospitaliers

Objectifs de compétences

A l'issue de la formation, les participants devront être en capacité :

- De maîtriser la logique d'élaboration de l'EPRD et son contenu.
- De comprendre le changement de logique tarifaire et budgétaire avec le passage d'une procédure contradictoire à un EPRD, et les impacts en termes de gestion de l'établissement.
- D'examiner les comptes administratifs de l'établissement et les conséquences de l'affectation des résultats

Etape1 :

En amont

Un questionnaire est envoyé aux participants pour adapter le contenu de la formation aux capacités et demandes de chacun.

En présentiel

Etape 2 : jour 1

Rappel du contexte de mise en place de l'EPRD

- ✓ Le cadre fixé par le nouveau décret
- ✓ Les textes de référence et le nouveau calendrier
- ✓ Les règles d'approbation et de modification.
- ✓ La convergence tarifaire
- ✓ Les tarifs « plafond »
- ✓ Les dotations des budgets soins et dépendance
- ✓ La plateforme de la CNSA.

Principales caractéristiques des composantes de l'EPRD :

Présentation des tableaux de l'EPRD.

- ✓ Le compte de résultat prévisionnel principal (CRPP) et annexe
- ✓ Le tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle
- ✓ La capacité d'autofinancement prévisionnelle (CAF)
- ✓ Le tableau de financement prévisionnel
- ✓ La variation du fonds de roulement
- ✓ Le tableau prévisionnel des effectifs rémunérés

Le fonds de roulement et les résultats dans l'EPRD

- ✓ L'analyse des résultats
- ✓ L'impact des résultats sur l'EPRD

La situation financière dégradée

- ✓ Causes
- ✓ Actions
- ✓ Les plans de redressement

Le suivi quadrimestriel de l'exécution de l'EPRD

- ✓ L'état des réalisations et les décisions modificatives
- ✓ Les tableaux de bord
- ✓ Le RIA (le rapport intermédiaire d'activité)
- ✓ Le contrôle des autorités de tarification
- ✓ Le compte financier et l'affectation des résultats

Méthodologie : apports théoriques et textes réglementaires sur clef USB. Travaux pratiques : remplissage des tableaux de l'EPRD. Analyse de la situation financière de votre EHPAD. Tour de table et expression libre. Bilan de fin de sessions. Evaluation de la formation.

Nos atouts :

Un questionnaire préalable pour adapter le contenu de la journée aux attentes des stagiaires

La présentation des tableaux de l'EPRD

L'expérience de la formatrice

Des études de cas concrets et réels.

Préparation du rapport préliminaire

Possibilité pour les établissements de travailler sur leurs dossiers.

Un possible accompagnement en intra.

Public : directeur d'établissement, comptable, toute personne susceptible de remplir les tableaux de l'EPRD.

Qualité intervenante : Marie Thérèse BERNARD. Certificat cadre enseignant. Ex directeur d'établissements médico-sociaux. CAFDES – Promo 1995- de l'EHESP. Pratique l'analyse financière depuis 1985. Formatrice de Conseil départementaux. Evaluatrice externe expert des organisations d'économie sociale certifiée AFNOR. Consultante administrative et financière de plusieurs EHPAD (FPH, FPT, associatif, commercial). Accompagne un établissement dans le cadre d'un PRE (plan de retour à l'équilibre).

Nous avons déjà formé plus de 15 établissements. 100% d'entre eux sont satisfaits.

L'appréciation globale de quelques directeurs formés :

« Stage parfaitement adapté à mes attentes. Cela permettra d'aborder le sujet (EPRD-CPOM) un peu plus sereinement ». « Très satisfaite du déroulement et du contenu de la formation. Supports écrits et informatiques adaptés et permettant de mettre en place un suivi financier de qualité ». « Formation très intéressante...Ne changez rien ». « Stage très intéressant, enrichissant. Des supports importants qui permettront de monter correctement le dossier ». « Formatrice extrêmement compétente ». « Répond aux questionnements du directeur qui était venu pour découvrir ce qu'était un EPRD. Vision de ce qui est à faire et de la stratégie à mettre en place. Bonne connaissance de la formatrice du sujet ».

Nombre de journées : deux jours.

Coût : 350€ la journée